

ANNEYVILLE

AMBOURYVILLE

Le P'tit Journal



**Sommaire**

Mots des Maires	3
Informations diverses	4
CCAS	6
Repas des Anciens	8
Recettes	9
Du côté de l'école	14
Périscolaire	18
Travaux	21
Etat civil	32

Bibliothèque	10
Soirée théâtre	17
Festival lecture à voix haute	20
Les racines de notre village	34

**Culture****Infos**

Sirène étatique	4
Téléthon	4
Agenda	5

Reunion du 09 Juin 2015	22
Reunion du 09 Juillet 2015	29

**Reunions  
Conseil****Détente**

USPI Pétanque	11
Ludisport	11
USPI Judo	11
USPI Danse	12
USPI Gymnastique Volontaire	12
USPI Tennis	13
Des jeux pour les enfants	16
Centre de loisirs	16
Diaporama	36

## Le mot du maire d'Anneville - Ambourville



Chers Annevillais-Ambourvillais,

La rentrée des classes est effectuée et comme nous le pressentions, la décision de la fermeture d'une classe a été maintenue à l'école Jean Mermoz.

L'inspection académique n'a pas tenu compte de nos revendications et nous le regrettons. Les enseignants et l'équipe municipale vont continuer malgré tout à faire le maximum pour les enfants.

Bonne chance à Guillaume qui nous a quittés, il a laissé un excellent souvenir aux enfants et à tous ceux qui ont travaillé avec lui.

La période estivale a permis la réalisation de nombreux travaux à l'école et au stade par nos agents. Un fleurissement exceptionnel a mis en valeur notre village. Félicitations à tous pour la qualité du travail et l'embellissement de notre commune.

Le jardin public du presbytère prend forme. Des jeux pour les enfants ont été installés, reste à chacun de profiter de ce lieu fort agréable et surtout de le respecter.

Vous avez constaté la pose de panneaux indiquant l'extension de la route des fruits sur la presqu'île. Cette demande avait été formulée depuis de longue date et je suis enfin heureux de cette reconnaissance. Notre territoire n'a rien à envier à la boucle de Jumièges. La qualité de notre terroir et de nos produits est reconnue et c'est un moyen de faire découvrir notre presqu'île grâce à cet itinéraire.

Bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal qui comme toujours va vous informer de la vie de notre collectivité.

*Chaleureusement à tous  
Eric Lefebvre*

## Le mot du maire délégué d'Ambourville



L'été se termine, les belles compositions florales qui ont orné nos rues sont maintenant fanées, nous indiquant que l'hiver va bientôt s'installer.

L'entretien des bâtiments public continue, vous avez ainsi pu voir que la toiture de la mairie d'Ambourville a été refaite, et que maintenant le chantier de la façade débute. Tous les joints seront refaits afin de rendre étanche le bâtiment et de lui redonner sa beauté d'antan.

Durant le mois de Septembre, des étudiants se sont promenés dans les rues d'Ambourville. Certains d'entre vous ont pu être questionnés sur la vie du village Ils préparent un projet fictif d'aménagement de notre territoire pour valider leur troisième année de Licence d'architecture.

Ce mois fut également celui de la traditionnelle fête de la Saint Côme. Merci aux membres du comité des fêtes d'avoir œuvré pour l'organisation de ces festivités auxquelles, par leur présence, les habitants ont montré une nouvelle fois leur attachement.

Le temps va maintenant s'égrener doucement vers les fêtes de fin d'année. Je souhaite qu'elles vous soient agréables et vous donne rendez-vous au mois de janvier avec le premier journal de 2016.

*Bien Chaleureusement  
Samuel Fierfefe*

# 4 Informations Diverses

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

## NOUVEAU

**Madame Taroni Caroline**  
Ostéopathe à Duclair peut se rendre à votre domicile sur rendez-vous.  
Tel : 06 98 55 58 99  
206 rue de Verdun  
76480 Duclair

Pour tous renseignements complémentaires :  
[www.osteopathe-duclair.fr](http://www.osteopathe-duclair.fr)

## TELETHON

Vendredi 4 et samedi 5 décembre

**Dimanche 29 novembre :**  
De 10h00 à 16h00 : Karting

**Vendredi 4 décembre**  
après-midi :

Salle Pierre de Coubertin  
Cross parrainé des élèves

soirée :

20h30 à l'église d'Anneville

**Concert :** Chorales Epinay sur Duclair

Une collecte sera organisée à la fin du concert parmi les spectateurs satisfaits de la prestation des choristes !

**Samedi 5 décembre**

Grande Kermesse et buvette tout au long de la journée avec restauration le midi.

Si vous avez quelques heures ou quelques minutes à consacrer au Téléthon, vous serez les bienvenus.

Les lots pour les stands, les gâteaux pour les gourmands sont toujours attendus et surtout venez nombreux participer aux animations. Le combat des malades nous concerne tous !

Contact : Eric Lefebvre 06 07 52 17 49



## SIRENE ETATIQUE

Les habitants de la presqu'île ont été surpris d'entendre une sirène retentir à Anneville-Ambourville.

Une convention a été signée entre la commune et l'Etat et cette sirène étatique servira à alerter la population en cas de risque majeur. Elle est installée sur les bâtiments derrière la mairie et a été fournie et posée par la préfecture de Seine-Maritime.

**Des essais de fonctionnement auront lieu chaque 1er mercredi du mois à 12h00.**

### Consignes en cas d'alerte :

Alerte : un danger imminent ou en cours.

- Réagissez immédiatement
- Adoptez des comportements réflexes de sauvegarde.
- Mettez-vous en sécurité : rejoignez sans délai un bâtiment.
- Restez en sécurité : n'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par les enseignants.
- Tenez-vous informés : respectez les consignes diffusées sur les radios locales ou France télévisions
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale.

### Renseignements :

[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
[www.prim.net](http://www.prim.net)

Etre citoyen, c'est agir. Vous aussi, soyez prêts.





## Chiens en laisse.

### Rappel :

Lors de vos balades, et particulièrement dans les marais communaux, gardez vos chiens en laisse, surtout lorsque des vaches paissent tranquillement.

Les chiens en liberté effraient les vaches. Dernièrement l'une d'entre elles est tombée dans la Seine apeurée par les chiens.

## Au voleur !

Recrudescence de vols dans les maisons actuellement. Si vous voyez des mouvements inhabituels chez vos voisins, n'hésitez pas à contacter la gendarmerie au 17.



# Agenda

## Cérémonies du mercredi 11 novembre

Dépôts de gerbe :

11h00 à Ambourville

11h15 à Berville sur Seine

11h30 à Anneville

Ces cérémonies seront suivies d'un vin d'honneur et de la remise des médailles du travail salle Pierre de Coubertin.

## Samedi 28 novembre : 20H00

Soirée Choucroute organisée par le comité des fêtes à la salle des fêtes.

Repas animé par l'orchestre Les Andrews.

Réservation à déposer en mairie avant le 21 novembre.

Pour les jeunes et les moins jeunes qui ont été sages.

## Distribution des jouets :

Salle Pierre de Coubertin

Samedi 19 décembre de 9h00 à 11h30

## Distribution des colis des anciens :

Samedi 19 décembre à partir de 14h00

## ELECTIONS REGIONALES

Dimanches 6 et 13 décembre.

## Samedi 09 janvier 2016

Cérémonie des vœux salle Pierre de Coubertin à 18h00

# 6 Informations Diverses

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

## BROTONNE-SERVICE

Services à Domicile

Ménage, repassage, bricolage, entretien des espaces verts, lavage de vitres, service de table, entretien des sépultures, portage des repas, aide au déménagement etc...

50% de réduction d'impôts ou crédits d'impôts.  
Estimation gratuite sous 48h.

### BROTONNE-SERVICE

25/27 rue de la République  
76490 Caudebec en Caux

Tel : 02 32 70 48 00

Fax : 02 32 70 48 04

Email : [accueil@brotonneservice.net](mailto:accueil@brotonneservice.net)

[www.bateaudebrotonne.net](http://www.bateaudebrotonne.net)

## AMIS PÊCHEURS

La Mairie d'Anneville-Ambourville invite tous les pêcheurs à participer à une réunion d'information sur le devenir de la pêche sur les lacs communaux de notre commune :

Le VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015  
à 18 HEURES 30 à la Mairie

Cette réunion d'information a pour but de discuter sur le devenir de la pêche dans notre commune :

- Continuer à adhérer à la Fédération de Pêche de Seine-Maritime ?
- Constituer une association avec nos propres règles de gestion ?
- Autres solutions ?

Venez nombreux à cette réunion, l'avenir de la pêche en dépend.

## Du changement pour les nouveaux bénéficiaires du colis à partir du 1er janvier 2016.

Pour être bénéficiaire du colis, il faut être âgé de 65 ans ou plus, habiter Anneville-Ambourville et être inscrit sur les listes électorales.

Ce règlement prend effet l'année qui suit l'arrivée dans la commune.

Auparavant, le conjoint recevait également le colis s'il était âgé d'au moins 60 ans.

**Pour les anciens bénéficiaires il n'y aura aucun changement, ils continueront à recevoir le colis.**

Par contre à partir du 1er janvier 2016 une nouvelle réglementation entrera en vigueur pour les personnes nées en 1951.

**Dorénavant, seuls les nouveaux ayants droit, qui auront 65 ans dans l'année de distribution recevront le colis.**

Les conditions pour être bénéficiaire du voyage et du repas ne changent pas. Si vous êtes invité, votre conjoint pourra vous accompagner.

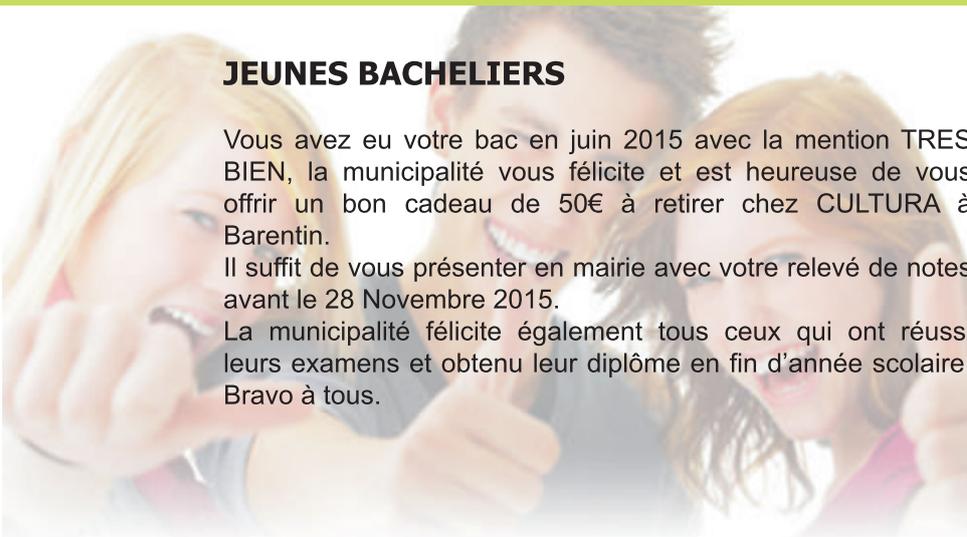
# CCAS

## JEUNES BACHELIERS

Vous avez eu votre bac en juin 2015 avec la mention TRES BIEN, la municipalité vous félicite et est heureuse de vous offrir un bon cadeau de 50€ à retirer chez CULTURA à Barentin.

Il suffit de vous présenter en mairie avec votre relevé de notes avant le 28 Novembre 2015.

La municipalité félicite également tous ceux qui ont réussi leurs examens et obtenu leur diplôme en fin d'année scolaire. Bravo à tous.



# Informations Diverses 7

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47



## Le Club Des ADOS

11-14 ans

ACTIVITÉS LOISIRS ET SPORTIVES " PÉRISCOLAIRE "

De 15h00 à 17h00 au foyer du collège

Tél. : 06 17 20 45 27



### Oct - Nov - Déc

### Jan - Fév - Mars

### Avril - Mai - Juin

**Lundi**

- 1/ Cirque.
- 2/ Actions autour de la solidarité internationale.

- 1/ Hockey en salle.
- 2/ Jeux d'expression.

- 1/ Ultimate.
- 2/ Sécurité Routière.

**Mardi**

- 1/ Activités sportives.
- 2/ Jeux d'expression.

- 1/ Activités sportives.
- 2/ Projet voyage Europe + Préparation vacances d'hiver.

- 1/ Activités sportives.
- 2/ Préparation vacances Printemps et été.

**Jeudi**

- 1/ Cirque.
- 2/ Activités artistiques + Préparation vacances de Noël.

- 1/ Reportage et Journalisme.
- 2/ Activités artistiques.

- 1/ Cirque.
- 2/ Préparation spectacle.

MJC DUCLAIR - Tél. : 02 35 37 56 80

[www.mjc-duclair.fr](http://www.mjc-duclair.fr)

[mjc-duclair@wanadoo.fr](mailto:mjc-duclair@wanadoo.fr)



Source: Graphipart / Freepik.com - Mise en page: Service Communication MJC Duclair / Association bal 1901 - Street: 107 240 000 19 / MJC Duclair - PARIS: 10 / OCT / 2015



## Le Club Des ADOS

11-14 ans

ACTIVITÉS LOISIRS ET SPORTIVES " PÉRISCOLAIRE "

De 15h00 à 17h00 au foyer du collège

Tél. : 06 17 20 45 27



7<sup>e</sup>

Pour L'Année !!!

12 Places  
par thématique



Toi aussi viens t'amuser avec nous !!!  
Inscris toi auprès d'Anthony au collège.



Dossier à retirer auprès d'Anthony ou à la vie scolaire.

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

Dimanche 4 octobre, 140 convives se sont envolés vers de lointaines contrées paradisiaques.

Le thème du repas cette année étant : « Les voyages », chacun a pu se remémorer des vacances passées au soleil ou rêver à un prochain départ.

Messieurs Eric Lefebvre et Samuel Fieffé entourés des bénévoles et des membres du CCAS ont accueilli les Anciens dans la salle Pierre de Coubertin, ils ont mis à l'honneur nos doyens Mme Toutain et M Levaray Dubocage. Félicitations à tous deux.

Ils ont eu une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés et pour les malades qui n'ont pas pu être des nôtres.

Comme d'habitude le repas fut excellent. Le tirage au sort à la loterie a désigné cette année Mme Acéti qui a gagné une composition florale, c'est M. Normand qui a reçu le coffret de vin et toutes les dames sont reparties avec une rose en souvenir de ce bon moment partagé dans la convivialité.

Une journée fort sympathique qui se déroule toujours dans la bonne humeur.

#### RAPPEL

Chaque 2ème jeudi du mois, nous avons le plaisir d'accueillir tous ceux qui désirent passer un agréable après-midi de jeux, cartes, triominos...

N'hésitez pas à venir nous rejoindre à 14h00 au presbytère.



# Recettes autour du potiron

9

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

## Tarte au potiron et saumon.

1 fond de tarte brisée, 400gr de potiron, 3 /4 tranches de saumon fumé, 3 œufs, crème fraîche, sel, poivre, muscade, ciboulette, fromage râpé.

Faire cuire à la casserole le potiron coupé en petits morceaux environ 20 min. puis égoutter. Ensuite le déposer sur le fond de tarte. Y ajouter le saumon coupé en lanière puis l'appareil (œuf-crème-ciboulette-sel-poivre-muscade). Ajouter un peu de râpé et cuire à four chaud env. 45 min.



## Confiture potiron/poires/pommes.

1kg de fruits (500gr de potiron puis compléter avec poires et pommes)  
500gr de sucre spécial confiture (type Fruttina),  
un peu de muscade, de cannelle  
et quelques gouttes d'extrait de vanille.

Mélanger le tout. Porter à ébullition et cuire pendant 3 minutes.



## Crème au potiron.

### Pour 4 pers.

500g de potiron,  
50cl de bouillon de volaille,  
1 c à café de sucre,  
15cl de crème fraîche,  
50g de beurre,  
9g de Maïzena,  
sel, poivre, muscade.

- Préparer le bouillon de volaille (bouillon cube).
- Eplucher, couper en petits morceaux le potiron, le mettre dans une cocotte et le saupoudrer de sucre.
- Verser dessus le bouillon bien chaud et cuire environ 20 min.
- Mixer le tout.
- Préparer la Maïzena avec un peu d'eau froide puis l'ajouter en fouettant.
- Porter à ébullition et ajouter la crème et le beurre, un peu de muscade et vérifier l'assaisonnement.



## BIBLIOTHEQUE COMMUNALE D'ANNEVILLE AMBOURVILLE

La bibliothèque reste ouverte au public uniquement le samedi matin pendant les grandes vacances scolaires d'été. Fermeture pendant les vacances de fin d'année.

### Nouveautés du second semestre 2015:

- Les prix littéraires les plus intéressants seront bientôt à votre disposition
- A ne pas rater également : la cathédrale de Rouen, un éternel chantier, par Jean Marc Lanfry
- Et si nous redécouvriions les lectures de notre enfance :
  - La première d'entre elles : l'âne culotte d'Henri Bosco -  
Un merveilleux voyage dans la Provence mystérieuse en compagnie d'un grand auteur



### Rappel des horaires

- Lundi : de 16h à 17h
- Mercredi : de 14h à 16h
- Samedi : de 10h à 12h

Après les vacances de la Toussaint, la bibliothèque ouvrira aussi le **Vendredi de 16h à 17h**

Contact : Michel Lequesne au 02 35 37 69 12 - 06 09 53 22 30  
Courriel : bibliotheque.anneville@laposte.net

### EXPOSITION

Du samedi 19 septembre au 7 novembre 2015 :  
LE MONDE DES ABEILLES

( Visible aux heures d'ouverture de la bibliothèque )

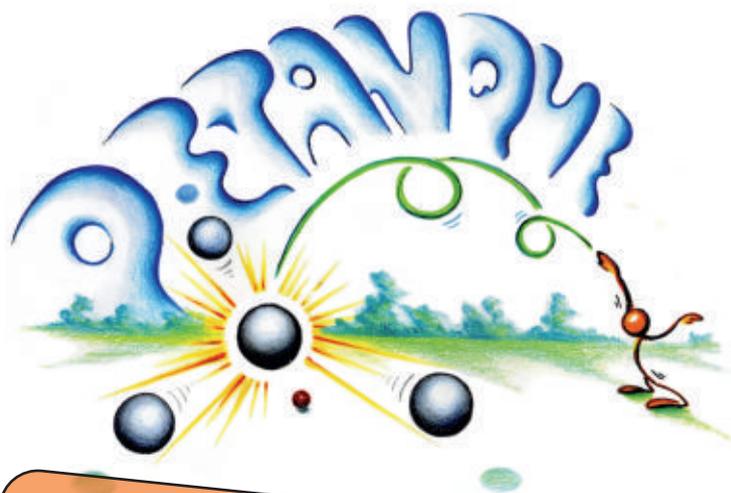


## USPI PETANQUE

La saison 2015 touche à sa fin. Il reste encore quelques concours, dont ceux, organisés conjointement avec les comités des fêtes. C'est, une fois encore, une année satisfaisante du point de vue de l'activité, avec entre autres, un barbecue, le samedi 30 mai, avec une cinquantaine de convives, tournoi de pétanque et de cartes l'après-midi, un concours FFPJP vétéran, le mercredi 10 juin, mettant aux prises **267 joueurs** (record battu) venant de toute la Seine-Maritime.

Seule ombre au tableau : les contraintes environnementales décidées au sein des communes rendent de plus en plus difficile l'organisation de tournois. L'engouement des joueurs et dirigeants est mis à mal et nul n'est prêt à s'engager pour la poursuite de cette activité.

J BERTHELEMY



### LUDISPORTS :

La rentrée Ludisports76 s'est faite chez nous le mardi 22 septembre.  
Rien n'a été modifié dans le dispositif pour cette saison 2015/2016.  
Chloé est toujours l'animatrice sportive, le coût est toujours de 15€ pour l'année scolaire et à ce jour, nous comptons 14 inscrits pour une séance qui se déroule le mardi de 16h20 à 17h20.  
S'il devait y avoir de nombreuses autres inscriptions, un créneau pourrait être ouvert le vendredi.  
Pour ce premier trimestre l'activité est le base ball puis suivront les « jeux d'adresse » le 5 janvier 2016 et enfin le handball le 19 avril.

**L'USPI JUDO** a repris ses activités le 9 septembre 2015 et accueilli de nouveaux adhérents.

La journée des sports du dimanche 13 septembre 2015 a été une totale réussite malgré le mauvais temps. Alexandre FROMANGE, champion du monde et champion d'Europe est venu faire des démonstrations de judo et ju-jitsu avec nos judokas.

Il est prévu un repas en novembre dont la date exacte reste à déterminer.

La sortie à BERCY pour le grand tournoi de Paris a été programmée pour le 17 Octobre 2015.



Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

## USPI Gymnastique volontaire



Représentation de la gymnastique volontaire de la FFEPGV lors de la fête des sports de l'USPI.

Très bonne ambiance festive pour cette journée sportive qui se déroulait à Anneville Ambourville. Les visiteurs du stand de la gym sont repartis avec des dépliants, prospectus et autres fiches de renseignements qui, espérons-le feront de nouveaux adeptes. Ils ont pu rencontrer et discuter avec notre souriante animatrice qui s'est employée à les convaincre.

SALLE POLYVALENTE DE BERVILLE SUR SEINE  
A partir de 18 ans

Tous les lundis soirs de 18h45 à 19h45

Sauf pendant les vacances scolaires.

Tarifs 2015/2016 : 72 euros (licence comprise)

Renseignements :

06 17 03 41 17 - 02 35 37 69 12 - 06 09 53 22 30  
gymnastique.uspi@laposte.net

## USPI Danse

C'est le 6 juin dernier que s'est tenu le spectacle de fin d'année du club USPI Danse. Cette année c'est le thème du « Cabaret » qui a été choisi par Sabrina RAILLOT, professeur de Danse et de Zumba. La journée s'est déroulée comme d'habitude avec 2 séances à 16h30 et 20h30.

A l'heure où vous lirez ces lignes, les cours auront déjà repris et les membres du bureau de la Danse vous auront reçu à leur stand de la fête des sports. Mais si vous souhaitez rejoindre les différents groupes à partir de 4 ans ½ ou bien l'activité Zumba, il n'est pas encore trop tard. Pour cela, contactez Isabelle GOULLEY, présidente de l'association, au 06.89.99.99.64 ou par email sur [uspimodernjazz@gmail.com](mailto:uspimodernjazz@gmail.com) afin de voir avec elle les modalités d'inscription.

A très bientôt.

Le bureau de l'USPI Danse



## L'USPI TENNIS, c'est :

- une Soixantaine d'adhérents dont 50% ont moins de 18 ans.
- Une moyenne d'âge de 28 ans.
- 30% des adhérents qui participent à des compétitions fédérales.
- 2 équipes engagées dans les championnats départementaux.
- 2 courts extérieurs en béton poreux et 1 court couvert (salle omnisport)
- 1 tournoi interne suivi d'une paëlla-party

## L'USPI TENNIS c'est surtout des valeurs :

- L'ouverture,
- La formation de tous, avec une priorité donnée aux plus jeunes,
- La convivialité.

Venir jouer au Tennis à l'USPI, signifie avant tout rencontrer des amis passionnés de sport.

L'USPI TENNIS est un club affilié à la Fédération Française de Tennis - FFT.

En adhérant à l'USPI TENNIS, vous serez couvert par la licence fédérale.

La licence FFT vous permet :

- D'être assuré et donc protégé en France et à l'Etranger

- De jouer dans un Club au label Fédéral
- De participer à des compétitions homologuées individuelles et par équipes.

## Les Tarifs

Adhésion (comprenant la licence FFT) :

Jeunes (- de 18 ans) : **55.00 €**

Adultes : **65.00 €**

Entraînements :

1 h 00 par semaine : **60.00 €**

1 h 30 par semaine **120.00 €**

Les groupes d'entraînements sont constitués en fonction de l'âge et du niveau de chacun.

## Les Horaires

Lundi et Vendredi de 18h00 à 21h30

Samedi : de 9h00 à 13h00

## Adresse des installations:

Rue Cabourg

76480 Anneville-Ambourville

## Contact

Alain MAILLET (Président) 06 66 20 92 94

Par Email : [yvesuspi@free.fr](mailto:yvesuspi@free.fr) ou  
[uspi.tennis@gmail.com](mailto:uspi.tennis@gmail.com)

ou sur notre nouveau site internet :

<http://uspitennis.wix.com/uspi-tennis>



Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

### « Où est Charlie ? »

Suite à la fermeture d'une classe, c'est avec grand regret que nous avons vu partir M ROBERT Guillaume pour une autre école.

En effet, la baisse des effectifs depuis plusieurs années a conduit à la fermeture d'une classe.

Aujourd'hui, c'est toujours une équipe soudée qui reste et la répartition des classes s'en est trouvée modifiée : PS/MS avec Mme DIEN et Christine (Virginie le vendredi, jour de décharge), MS/GS avec Mme NOHE, Sylvie et Brigitte (Mme LHOMMEL Mylène le vendredi, jour de décharge de direction), CP/CE2 avec Mme VATTIER, CE1/CM1 avec Mme LECLERC et CM1/CM2 avec M FOUQUET.

Messieurs FRIBOULET Mathieu et VIRMONTOIS Laurent restent au service des enfants en EPS, informatique et musique.

Je tiens à remercier les parents et les personnes qui se sont battus pour le maintien de la classe, sans succès malheureusement !

L'année scolaire précédente a été ponctuée par de nombreuses sorties et événements. Notamment, la Kermesse qui fut un grand succès sous un beau soleil ! Merci à toutes les bonnes volontés !

### Exposition départementale

Les classes de MS/GS et CP avaient participé à l'exposition départementale d'Arts Visuels à Rouen qui avait pour thème « Tenue originale exigée »

Mme Boudin et Mme Papillon, surnommées ainsi par les élèves ont eu un franc succès

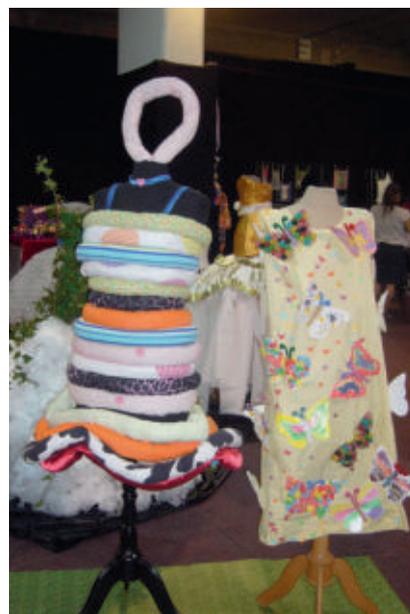
### Le site internet de l'école

Toute l'actualité de l'école est mise en ligne sur le site internet de l'école : les menus, les productions des enfants, les activités sportives...

Afin d'avoir les informations en avant première, n'hésitez pas à vous inscrire gratuitement dans l'espace abonné :

<http://ecoles.ac-rouen.fr/jean-mermoz>

La directrice, Mme NOHE



Remise des prix

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47



Fête de l'école



Kermesse



## Des outils pour bien travailler.

Un dictionnaire, un atlas, un dictionnaire français/anglais, 3 ouvrages indispensables pour aider les élèves tout au long de leur scolarité.

Ces 3 livres ont été remis par M. E. Lefebvre, en ce début d'année scolaire, aux élèves de CM2 de la classe de M Fouquet.

Les enfants vont pouvoir les découvrir, se les approprier et les utiliser durant cette dernière année passée à l'école Jean Mermoz. Ils pourront les emporter chez eux en juin et nous espérons qu'ils en feront bon usage au collège, au lycée et tout au long de leur vie.

Bonne rentrée et bon courage à tous.





## CENTRE DE LOISIRS de BERVILLE SUR SEINE

Le centre de loisirs regroupant les quatre communes de la presqu'île s'est terminé le vendredi 31 juillet 2015 dans une ambiance festive, si l'on en juge par le spectacle de fin de saison donné la veille devant des parents émus et ravis, en présence de quelques élus de Berville sur Seine et d'Anneville Ambourville.

Encadrés par une nouvelle équipe compétente et très professionnelle, ce sont 78 enfants de la presqu'île qui ont participé aux diverses activités ludiques et aux nombreuses sorties : Bocasse, zoo de Cerza, lac de Caniel, bowling, piscine, biotropicala, etc. Tout ceci, complété par une journée d'initiation au cirque et une autre pour découvrir les premiers rudiments du judo. On a pu d'ailleurs en admirer les résultats, lors du spectacle final, par la qualité de la prestation de nos équilibristes et jongleurs amateurs en herbe.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle saison

## Des jeux pour les enfants

La cour du presbytère s'anime.

Les parents ont désormais pris l'habitude de se rendre à l'école Jean Mermoz par le chemin piétonnier sécurisé.

Malheureusement, le passage, derrière la mairie, continue à être fréquenté et les enfants risquent un accident car c'est un espace dangereux où roulent les véhicules.

Depuis la rentrée, des aires de jeux ont été installées dans la cour du presbytère et nous constatons que les enfants se sont très vite appropriés ces espaces qui leur sont destinés. Sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents, ils peuvent passer désormais quelques moments agréables avant le retour à la maison et les jours de repos.

Petit à petit, cette cour devient un lieu de promenade, apprécié de tous.

Par contre, ce n'est pas un terrain de foot et les jeux de ballon trouvent une place plus adaptée au stade. Les carreaux du presbytère n'apprécient pas les shoots des footballeurs (et les voisins non plus).

Nous espérons que tous respecteront ces lieux mis à disposition des habitants et qu'ils resteront toujours des espaces propres et de détente.

29 enfants de la commune d'Anneville-Ambourville ont fréquenté le centre de loisirs de Berville sur Seine.

La commune prend en charge 5,50€ par enfant et par jour de présence.

Elle a versé au Dynamic Club 88 la somme de 2095,50€, ce qui correspond à 381 jours de présence au total.

La commune met également à disposition son car et son chauffeur pour les sorties effectuées pendant cette période.



## SOIREE THEATRE

**Samedi 21 novembre 2015 à 20h 30**  
**Salle polyvalente de Berville sur Seine**

Pièce écrite par les anciens de Bourg Achard et mise en scène par l'atelier  
Théâtre du Dynamic.Club 88

Avec le soutien :

- du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
- du Conseil Général de l'Eure

## Un village bien tranquille

Quelques années après la guerre, ce petit village situé à proximité de  
Bourg Achard, vivait paisiblement au rythme des saisons...  
jusqu'au jour où...



Et la terreur s'abattit sur le village de Limottes

### DYNAMIC.CLUB 88

• Atelier théâtre - Atelier peinture - Atelier sculpture - Atelier  
informatique - Club des anciens - Café littéraire

**Tarifs** : adhésion de 17 euros – une adhésion permet de  
participer à toutes les activités, excepté l'informatique: 70  
euros

**Renseignements** : 02 35 37 69 12 – 06 09 53 22 30 ou  
dynamic.club88@laposte .net

**Blog** : [www.dynamic-club88.com](http://www.dynamic-club88.com)



Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

La municipalité d'Anneville-Ambourville en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Duclair

Propose à l'école Jean Mermoz

Lundi, mardi, mercredi (matin), jeudi, vendredi



	Périscolaire matin 7h15-9h00	Périscolaire Soir 16h55-18h30
Septembre	<b><i>Rencontrons-nous !</i></b> Montgolfière trombinoscope Gâteau des anniversaires Papillon Origami	<b><i>Couleurs d'automne</i></b> Arbre d'automne, empreinte de feuilles Toise arbre à mains nature
Octobre	<b><i>En route pour l'aventure :</i></b> Décors de cartes postales Découverte des Antilles La Guyane Polynésie ....	<b><i>Carnet de voyage : France d'Outre-mer</i></b> Fresque marine ; bouquet de fleurs exotiques, faune (papillon, perroquet, toucan) Panier de fruits
Novembre	<b><i>Un pour tous, tous pour un !</i></b> Action pour le téléthon Calendrier de l'Avent	<b><i>1.2.3, je crée mes jouets</i></b>
Décembre	<b><i>Paysages d'hiver</i></b> Flocons de neige, bonhomme Fabrication de Bredele	<b><i>La féerie de Noël</i></b> Cadeaux et décor de Noël

Le matin pour ceux qui souhaitent se réveiller en douceur des jeux de société, contes, dessins sont à leur disposition.

Le soir, un goûter est prévu pour recharger les batteries



## Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi



Soirée Créole

### Temps d'activités Périscolaires

Programme de la maternelle au CP 15h55-16h55

Programme du CE au CM

#### Du jardin à l'assiette !

Jardinage, récolte, la roue des saisons, graines, haricots, lentilles, du blé au pain

#### Sport collectif

#### Goûtez- nous !

La langue des saveurs, fruits exotiques recettes créoles et livre de recettes

#### Eveil gymnique

#### Les marionnettistes

Construction de différentes marionnettes

Doigts, chaussettes, marottes

Bouge ton corps et Expression corporelle

#### décor et Spectacle de marionnettes

Calligraphie



### Le mercredi après-midi à Anneville-Ambourville

Nouveau depuis septembre 2015 un accueil de loisirs « 3-11 ans » :

De 12h00-17h30 possibilité d'accueil jusqu'à 18h30

Prise en charge des enfants dès la sortie des classes. Ouvert à tous les enfants de la presqu'île.

#### Au programme :

Septembre : les Super-Héros ; Octobre : le goût et les couleurs

Novembre : la féerie de Disney ; Décembre : En attendant Noël

#### Renseignements :

MJC Duclair 17 rue du 19 Mars 1962 76480 Duclair

Site : [www.mjc-duclair.fr](http://www.mjc-duclair.fr)

Michèle Briche coordinatrice de la presqu'île 06.25.17.12.04

#### Vacances d'Automne 2015

Grâce à un partenariat entre les communes de la presqu'île, un accueil de loisirs 3-11 ans a ouvert ses portes du Lundi 19 au vendredi 23 octobre 2015 sur la commune de Bardouville

Thématique : ABRACADABRA

# 20 Festival lecture à voix haute

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

Ce samedi 10 octobre 2015, à la salle Pierre de Coubertin, les bibliothèques d'Anneville Ambourville et de Berville sur Seine ont organisé le 16ème festival de lecture à voix haute offert par l'Association pour l'Animation dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande. Des élus d'Anneville Ambourville et de Berville nous ont honorés de leur présence, ainsi que le Président du Parc, Monsieur Jean-Pierre Girod

## En première partie :

La chance de sa vie d'Alan Bennett par le Théâtre de la Canaille

De l'humour noir british interprété avec brio par Frédérique Zagato dans une gestuelle éblouissante

Un apéritif dînatoire servi à l'entracte a permis aux spectateurs de patienter jusqu'à la seconde partie interprétée par le Théâtre Musical Coulisses dans :

## Monsieur Jacques

Il aura suffi du talent de narration d'Elizabeth Touchard pour nous faire ressentir la réelle dimension de Brel. Toute la force des mots de ses compositions que l'on ne perçoit pas toujours en version musicale nous est apparue : sa brutalité, sa poésie, sa tendresse, son désespoir et sa profonde humanité. Du grand « Jacques Brel »

Henri Dubos à la guitare et Tania Dubos à son piano, nous ont interprété les principales œuvres de notre grand « Jacques ». On en redemande.



## Travaux d'été terminés :

- Ecole Jean Mermoz

Réfection de 2 pentes de toit et de 2 essentages en ardoises côté élémentaire.

Groupe primaire : Mise en peinture par la régie municipale d'une classe et des sanitaires.

Remplacement des cuvettes et lavabos.

Remplacement des stores dans le bureau de la directrice.

- Salle des fêtes

Remplacement des rideaux de scène, sur les vitres latérales et au vestiaire.

- Vestiaires football

Pour compléter les travaux de remplacement suite au saccage hivernal, la régie municipale a repeint en intégralité les locaux en juillet.

- Eglise

La seconde tranche des travaux est terminée.

## Travaux en cours au 08/09/15

- Mairie d'Ambourville

Réfection en cours de la toiture et de la zinguerie. Une boule en pierre ornant l'œil de bœuf a été déposée et sera remplacée, car devenue dangereuse.

- Eglise

Fourniture et pose de protection sur les vitraux (3 éléments) à la fin des travaux tranches 1 et 2.

- Mairie

Préinstallation électrique demandée pour la pose d'une sirène étatique. (Protection civile).

- Transport

Acquisition d'un autobus. Vente de l'ancien car communal.

- Presbytère

Fourniture et pose d'aires de jeux dans la cour.

- Ecole Jean Mermoz

Dernière tranche de remplacement des clôtures.

- Ad'AP

Agenda d'accessibilité programmé. Le diagnostic est fait, le dossier transmis à la DDTM pour le 27/09/15.

- Mairie d'Ambourville

Rejointoiement des briques (seconde et dernière phase).



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIIN 2015**

L'an deux mil quinze, le neuf juin, le Conseil Municipal légalement convoqué le 28 mai, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Eric, Maire.

Étaient présents : M. LEFEBVRE Eric, Mmes MÉNAGER Janine, BARRY Josiane, MM. FIEFFÉ Samuel, BELLEC Dominique, RAGUET Jean-Marc, VIGÉ François, COTÉ Lionel, LAURENCE Francis, Mmes GOUGEON Christine, BLONDEAU Anne-Sophie, M. LECHEVALIER Martial formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme BYHET Laurence a donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric

Mme BRARD Audrey a donné pouvoir à Mme MENAGER Janine

Mme CHAUMERON Claire

Monsieur LAURENCE Francis est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 13 avril 2015 est adopté.

#### **Prestation d'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols**

#### **Convention d'adhésion au service commun d'urbanisme réglementaire de la Métropole Rouen Normandie**

#### **Répartition des rôles entre les communes et la Métropole Rouen Normandie concernant l'instruction**

##### Approbation

L'article 134 de la loi ALUR porte désengagement de l'État, à compter du 1er juillet 2015 quant à son soutien technique à certaine catégorie de collectivités territoriales, notamment concernant la mise à disposition gratuite de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Aussi, une réflexion sur les modalités de mutualisation entre La Métropole Rouen Normandie et ses communes membres a été engagée.

C'est dans cette perspective que la Métropole Rouen Normandie et la Ville de Rouen ont proposé de se saisir des formes de mutualisation de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit «qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs ».

Un service commun géré par la Métropole Rouen Normandie a été mis en place pour assurer les missions de définition et de mise en œuvre de l'instruction des

autorisations en matière d'urbanisme réglementaire et en faire profiter les communes bénéficiaires jusqu'au 30 juin 2015 des services de l'Etat. Ces communes disposent par ailleurs d'un document d'urbanisme opposable aux tiers, rendant de ce fait le maire compétent pour délivrer au nom de sa commune les actes relatifs à l'occupation des sols.

Le service qui sera rendu par la Métropole s'étend de la transmission du dossier de demande d'autorisation du droit des sols par la commune qui reste guichet unique en la matière, jusqu'à la proposition d'arrêté qui sera soumise à la signature du maire.

Il s'appliquera aux certificats d'urbanisme pré opérationnels (b), déclarations préalables « construction » et « aménagement », permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir.

Les certificats d'urbanisme de simple information (a) et les attestations de non opposition ou certificats de conformité restent de la compétence des communes.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver aujourd'hui a pour objet d'une part de permettre l'adhésion de la commune au service commun d'urbanisme réglementaire de la Métropole Rouen Normandie et d'autre part de définir les rôles respectifs de la commune et de la Métropole en matière d'instruction, dans le cadre du champ d'intervention précisé ci-dessus.

Elle fait également l'objet d'une approbation par le Conseil de la Métropole et prendra effet au 1er juillet 2015, sous réserve de notification.

Vu, le CGCT et notamment l'article L 5211-4-2

Vu, le code de l'urbanisme et notamment les articles L 422-1, L 422-8, R 423-15, R 423-48

Vu, la convention de service commun en matière d'urbanisme réglementaire entre la Ville de Anneville-

Ambourville et la Métropole en date du 1er janvier 2015,  
Décide :

- D'approuver le projet de convention joint en annexe
- D'autoriser le Maire à signer la convention avec la Métropole Rouen Normandie.

la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

**Convention conclue entre l'État et la commune d'ANNEVILLE-AMBOURVILLE relative à l'installation d'une sirène étatique au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)**

La prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes relèvent de la compétence de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées. Le Maire, par le biais de la police municipale, a notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, de pourvoir d'urgence à toutes mesures d'assistance et de secours.

Le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale. Il s'agit de doter les autorités de l'État mais aussi des communes d'un "réseau d'alerte performant et résistant", en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'État, constitué de 3 900 sirènes, prévu surtout pour une attaque aérienne.

Les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise (DGSCGC) ont en conséquence conçu un nouveau dispositif, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP). Il repose sur une logique de bassins de risques sur lesquels seront positionnés les moyens d'alerte les plus efficaces, dont des sirènes d'alerte, eu égard aux circonstances locales (urbanisme, bruit ambiant, sociologie de la population). La convention porte sur le raccordement au système

d'alerte et d'information des populations d'une sirène d'alerte, propriété de l'État, installée sur un bâtiment propriété de la commune d'Anneville-Ambourville. Elle fixe les obligations des acteurs dans le cadre de ce raccordement, mais également de l'entretien ultérieur du système afin d'assurer le bon fonctionnement de l'alerte et de l'information des populations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de partenariat avec l'État relative au raccordement d'un sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'installation d'une sirène étatique au système d'alerte et d'information des populations (SAIP) et le mandate pour effectuer toutes les démarches.

**Adoption de la convention pour l'achat de fourniture d'électricité et de services associés, adhésion à ce groupement de commandes et autorisation de signer les marchés subséquents qui en découlent**

Au 1er janvier 2016, les acheteurs soumis au Code des marchés publics ou à une procédure obligatoire de mise en concurrence, notamment les collectivités territoriales et les établissements publics, devront avoir signé un nouveau contrat en offre de marché avec un fournisseur d'électricité de leur choix pour les locaux raccordés avec une puissance souscrite supérieure à 36 kVa (tarif «jaune» et tarif «vert»).

Dans ce contexte, le SDE76 propose de constituer un groupement de commandes d'achat d'électricité et services associés afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions précitées de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence et a rédigé la convention correspondante dont il est donné lecture.

Le présent groupement est conclu pour une durée illimitée.

Le SDE76, en qualité de coordonnateur du groupement signe et notifie l'accord-cadre et chaque marché subséquent au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Le SDE76, en qualité de coordonnateur du groupement, assure le financement des frais matériels exposés par le groupement, Cette prestation est assurée à titre gratuit au vu des bénéfices économiques et de la meilleure coordination administrative et technique qu'offre le groupement de commandes.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, assure la bonne exécution du marché pour ses sites, règle la part du marché qui lui incombe et reste responsable de ses engagements. Le coordonnateur ne saurait en aucun cas être tenu responsable de tout litige qui pourrait naître du non-respect de ses obligations. Le premier marché du groupement ne comprendra que les locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarif «jaune» et tarif «vert»).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,

- autorise l'adhésion de la commune de Anneville-Ambourville au groupement de commandes du SDE76

- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement,

- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

- inscrit le montant des fournitures qui le concernent dans le budget communal et assure l'exécution comptable du ou des marchés et/ ou accords-cadres et marchés subséquents qui le concerne(nt) ;

- note que le premier marché du groupement ne comprendra que les locaux raccordés avec une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 kVa (tarif «jaune» et tarif «vert»).

#### Avenant de prolongation de délais concernant les travaux sur l'église d'Anneville Tranche2

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'avenant de prolongation du délai légal de réalisation des travaux sur l'église d'Anneville tranche 02, faite par M. Pascal VALOGNES, le Maître d'œuvre, concernant l'ENTREPRISE NORMANDIE RENOVATION (lot n°01 : maçonnerie).

- La durée légale de réalisation était de 4 mois avec la réception des travaux le 05 mai 2015
- La nouvelle durée légale de réalisation des travaux sera de 5 mois et 1 semaine
- La nouvelle réception sera le 09 juin 2015
- La commune renonce à toute réclamation ultérieure au comité consultatif de règlement amiable et à toute action contentieuse pour tout fait antérieur à la signature de l'avenant de prolongation de délais, et exclusivement relatif à l'objet de cet avenant.
- Les autres clauses du marché restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prolonger le délai d'exécution des travaux sur l'église d'Anneville (tranche 2) et mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### Démontage abribus "route de la forge", fin de convention avec le département

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune bénéficie d'un abri-voyageurs de type urbain, n°356 situé sur la RD 45, Route de la Forge à l'arrêt « Eglise » dont la maintenance est assurée par le Département et avec qui une convention est signée.

Vu la construction d'un abribus avec sanitaires publics réalisée par la Commune d'Anneville-Ambourville, le démontage de l'abri-voyageurs de type urbain est nécessaire ainsi que de mettre fin à la convention « abri bus » avec le Département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à

l'unanimité décide :

- De mettre fin à la convention avec le Département et demande le démontage de celui-ci.

## **Encaissement du chèque de remboursement du sinistre en date de 21 Aout 2013**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à un sinistre survenu le 21 août 2013 dans la commune d'Anneville-Ambourville, un chèque d'acompte a été reçu en Mairie le 15 avril 2015 de l'assurance GENERALI IARD pour un montant de 385.28€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de remboursement du sinistre du 21 août 2013.

## **Encaissement du chèque de remboursement du sinistre en date de 23 Mars 2014**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à un sinistre survenu le 23 mars 2014 dans la commune d'Anneville-Ambourville, un chèque d'acompte a été reçu en Mairie le 15 mai 2015 de l'assurance GENERALI IARD pour un montant de 450.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de remboursement du sinistre du 23 mars 2014.

## **Adhésion au CLIC Seine Austreberthe - Demande de participation**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que l'association de Coordination Gérontologique de l'Aire D'activités Gérontologiques (ADAGE 12), association loi 1901 créée en 1994 en charge de la coordination gérontologique sur les deux cantons de Duclair et de Pavilly (soit 39 communes) a obtenu en 2002 le niveau 2 du label Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales préconisant une approche globale et personnalisée de la problématique gérontologique, une coordination des aides, des services et des soins ainsi que des actions de prévention et d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées.

Mr Le Maire, après avoir présenté l'historique de cette association et le contenu de ses missions, précise à l'assemblée que dans le cadre de cette labellisation les financeurs du CLIC sollicitent des communes couvertes par son action une participation à son financement.

Il précise que le financement du CLIC est assuré par la participation des communes, calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune sur la base d'un coût par habitant arrêté à 0,23 €.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur cette participation communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSIDÉRANT la labellisation en 2002 de l'ADAGE 12 en Centre Local d'Information et de Coordination de niveau 2,

DÉCIDE de participer au financement CLIC Seine Austreberthe à hauteur de 0,23 € par habitant (soit 1227 habitants, source INSEE, population légale 2015), soit pour un montant de 282.21€ à compter du 01 Janvier 2015.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015.

## **Aménagement du presbytère - Fourniture et pose de jeux sur sol de sécurité**

Vu le souhait du Conseil Municipal d'aménager le Parc paysagé du Presbytère, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que suite à la consultation menée sous forme de devis par M. Dominique BELLEC, Maire-Adjoint, plusieurs devis ont été reçus en Mairie.

Après l'énoncé des différentes offres, la Société PROLUDIC qui assurera la fourniture et la pose de jeux pour enfant a été retenue pour un montant de 14 770.60 € H.T.

Et la Société ENVIRONNEMENT SERVICE pour la création de 2 aires de jeux (Terrassement, fourniture et pose du sol de sécurité) a été retenue pour un montant estimatif de 14 285.94€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité entérine ce choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

Malgré cette décision, Madame MENAGER émet une restriction l'école étant la priorité il ne faut pas oublier d'aménager la cour de la maternelle et de vérifier après un contrôle celui de la primaire.

**Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité Article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984**

Monsieur le Maire d'Anneville-Ambourville rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activité.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des petits travaux (peinture, balayage...).

Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01 juillet 2015, des emplois non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial de 2ème classe dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème et de l'autoriser à recruter des agents non titulaire pour une durée de deux mois suite à un accroissement saisonnier d'activité au service technique.

**Demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéo-protection pour les batiments communaux.**

**Convention de partenariat entre la commune d'Anneville-Ambourville et l'Etat relative à la vidéo surveillance urbaine**

Vu les fréquentes intrusions et les dégradations dans les locaux municipaux, Monsieur le Maire signale que la mise en place de caméras vidéo-protection dans le domaine communal devient indispensable.

Un diagnostic de sûreté vidéo-protection a été effectué par le « référent sûreté du groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime de Rouen » et une convention de partenariat avec

l'Etat et la Commune d'Anneville-Ambourville relative à la vidéosurveillance sera signée.

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal a voté par

12 voix Pour, 1 voix Contre et 1 voix Pour mais uniquement au Stade.

Le Conseil décide la mise en place de caméras vidéo-protection dans le domaine communal au niveau du stade, de la supérette et de l'abri bus et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires s'y rapportant avec le fournisseur qui sera retenu.

**Assistance pour la constitution du dossier AD'AP  
Elaboration agenda d'accessibilité Programmée**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et à partir du 1er janvier 2015, tous les Etablissements Recevant du public (E.R.P), devront être accessibles aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite. Toute commune qui n'aurait pas mis ses établissements recevant du public en conformité reste soumise aux sanctions pénales associées.

Pour retrouver une protection juridique, la Commune peut constituer un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) qui devra être déposé au plus tard le 27 septembre 2015. Il propose la convention de diagnostic et d'assistance pour l'élaboration du dossier AD'AP de la société QCS SERVICES situé à Velizy. Le montant de cette assistance s'élèverait à 3 350€ H.T soit 4 020€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'accepter la convention de diagnostic et d'assistance technique pour l'élaboration du dossier AD'AP de la Société QCS SERVICES,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société QCS SERVICES ainsi que tous les documents afférents.

**Choix du maître d'oeuvre pour la construction d'un local périscolaire**

Un marché à procédure adapté de maîtrise d'oeuvre a été lancé courant avril 2015, il a fait l'objet d'une publication sur le site de l'ADM76.

La Commission « Appels d'offres » s'est réunie le 23 avril 2015 pour l'ouverture des plis relatifs à la maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un local périscolaire.

4 offres ont été reçues en Mairie, elles ont été examinées par la Commission d'appel d'offres avec l'appui de l'Agence Technique Départementale 76.

Après une analyse approfondie des offres, et en appliquant les critères de jugement fixés dans le règlement de consultation, l'Agence Technique Départementale 76 propose de retenir l'offre de LNB Architecture pour un montant de 24 900€ H.T

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine ce choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Délibération pour approbation prix alloués au concours Jardins Fleuris 2014/2015**

Afin de procéder au règlement des factures pour l'attribution des bons d'achat aux bénéficiaires du concours des jardins fleuris 2014/2015, le Conseil Municipal valide la liste des lauréats du concours tel que décidé par la Commission Communale « Jardins fleuris ». Le montant total des sommes attribuées s'élève à 1 860€. La somme a été inscrite au Budget Primitif 2015.

### **Délibération pour adhésion "Ludisport" 2015/2016 (Signature convention avec le Département, Rémunération de l'animateur et participation financière des familles)**

La Commune participe à l'opération Ludisports 76 pour l'année scolaire 2015-2016. Le Conseil Municipal :

- ▶ ARRETE la rémunération nette horaire des éducateurs à 21 Euros, y compris les congés payés et la prime de précarité.
- ▶ DÉCIDE de rembourser les frais de déplacement des éducateurs à partir de 5 kms jusqu'à 30 kms (aller-retour) sur la base de 0,25 €/km.
- ▶ FIXE le montant de la participation demandée aux familles à 15 Euros par inscription et pour cette année scolaire.
- ▶ MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Délibération pour signature acte notarial - Cession parcelles par la CREA à la commune**

Afin de régulariser l'acte de cession CREA/Commune

d'Anneville-Ambourville, le Conseil Municipal a approuvé la cession gratuite des parcelles cadastrées section C n° 148, C n°150 et C n° 703 pour partie (la surface totale sera déterminée par un document d'arpentage) et habilite le Président à signer l'acte notarié correspondant, dont les frais de notaire et géomètre sont à la charge de la CREA. Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Participation communale aux élèves fréquentant les différentes écoles de musique**

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide aux familles pour les enfants d'Anneville-Ambourville qui suivent des cours individuels de pratique d'un instrument de musique. La limite d'âge est fixée comme suit « enfants qui auront 16 ans pendant l'année scolaire en cours ». L'aide est plafonnée à 303€ par an et par enfant. L'aide sera versée selon les modalités suivantes :

- 33% pour un total d'imposition net à recouvrer compris entre 0 et 1000€
- 28% pour un total d'imposition net à recouvrer compris entre 1001 et 1500€
- 25% pour un total d'imposition net à recouvrer supérieur à 1501€

Les personnes concernées devront venir se faire inscrire en mairie, munies de leur dernier avis d'imposition et d'un RIB, dès le mois de janvier de l'année en cours.

Cette aide sera versée à la fin du 3ème trimestre scolaire sur présentation des factures.

Le Conseil Municipal mandate Mr le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Informations**

▶ Concernant le recrutement au secrétariat, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs candidatures nous ont été parvenues mais que malheureusement aucune ne correspond au profil recherché.

Une nouvelle consultation plus étendue va prochainement être relancée.

▶ Monsieur le Maire fait part au Conseil, de la réception d'un courrier de la Ville de Rouen demandant à la

Commune d'Anneville-Ambourville d'adhérer à la Convention multipartite pour déterminer les conditions permettant aux familles de scolariser leur(s) enfant(s) dans une commune extérieure à leur ville de domiciliation et fixer la participation financière aux dépenses de fonctionnement due par les communes de résidence.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis défavorable.

► Monsieur Le Maire informe le Conseil que suite à la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine, un courrier a été reçu de l'Académie de Rouen pour nous informer que « cette situation continuera d'être suivie attentivement jusqu'au jour de la rentrée où un décompte des effectifs présents sera effectué par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de Canteleu ».

► Une demande a été reçue en Mairie, par un habitant de la Commune pour pouvoir faire le marché le dimanche matin.

Après discussion et débat étant donné qu'une personne fait déjà des plats préparés (25 à 30 plats par dimanche), il est dommage de remettre en cause ce qui existe déjà. Le Conseil Municipal lui propose de venir s'installer un autre jour.

► En ce qui concerne le Bar d'Anneville-Ambourville, Monsieur le Maire a rencontré les deux futures propriétaires (achat du fond de commerce), elles s'orientent en plus sur une restauration de type « brasserie » avec un plat du jour le midi et le week-end avec un plat amélioré.

► Ecole : La distribution des prix aura lieu vendredi 19 juin (le matin) La kermesse : samedi 20 juin à partir de 14h30

propos d'éventuels nouveaux lotissements.

Monsieur le Maire et les élus préfèrent le ramassage des ordures ménagères en porte à porte, quant à la couleur des toitures en ardoise, cela est dû à une volonté d'harmonisation.

► Monsieur Dominique BELLEC fait un récapitulatif des travaux à venir :

- Couverture de l'école primaire
- Couverture de la Mairie d'Ambourville
- Clôture de l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Le Maire,                      Le Secrétaire de séance,  
E. LEFEBVRE                  F. LAURENCE



### Questions diverses

► Intervention de Monsieur Martial LECHEVALIER, au sujet du compte rendu du PLU en date du 02/06/2015 à

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le neuf juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 26 juin, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **LEFEBVRE** Eric, Maire.

Étaient présents : M. **LEFEBVRE** Eric, Mmes **MÉNAGER** Janine, **BARRY** Josiane, MM. **FIEFFÉ** Samuel, **BELLEC** Dominique, **RAGUET** Jean-Marc, **VIGÉ** François, **COTÉ** Lionel, **LAURENCE** Francis, Mmes **GOUGEON** Christine, **BYHET** Laurence, **CHAUMERON** Claire formant la majorité des membres en exercice.

### Absents excusés :

Mme **BLONDEAU** Anne-Sophie a donné pouvoir à Mme **MENAGER**  
Mme **BRARD** Audrey a donné pouvoir à M. **FIEFFÉ**  
M. **LECHEVALIER** Martial a donné pouvoir à M. **LEFEBVRE**

Madame **GOUGEON** Christine est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 09 juin 2015 est adopté.

### **Attribution marché pour travaux de rénovation de couverture de deux bâtiments communaux (Ecole JEAN MERMOZ et Mairie Ambourville)**

Un marché à procédure adaptée a été lancé courant mai 2015, il a fait l'objet d'une publication sur le site de l'ADM76.

Après analyse des offres suite à l'ouverture des plis avec la Commission Appels d'Offres, Monsieur **BELLEC** Dominique, Maire-Adjoint indique qu'il y a quatre entreprises conformes pour ce marché :

- ENTREPRISE DELAFENESTRE	45 210.90€ HT
- HERVE FONTAINE SARL	49 453.80€ HT
- ISOTOIT	53 992.25€ HT
- GAUTIER	67 475.06€ HT

C'est l'Entreprise **DELAFENESTRE** qui a été retenue pour un montant total de 45 210.90€ HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine ce choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### **Attribution marché pour travaux de rejointoiement en briques (Mairie d'Ambourville)**

Un marché à procédure adaptée a été lancé courant mai 2015, il a fait l'objet d'une publication sur le site de l'ADM76.

Après analyse des offres suite à l'ouverture des plis

avec la Commission Appels d'Offres, Monsieur **BELLEC** Dominique, Maire-Adjoint indique qu'il y a quatre entreprises conformes pour ce marché :

- SCHMIDT KARL	17 288.00€ HT
- SYMA S.A.S	22 693.20€ HT
- TERH MONUMENTS HISTORIQUES	29 141.00€ HT
- CONSTRUCTION D'ANTAN	33 579.94€ HT

C'est l'Entreprise **SCHMIDT KARL** qui a été retenue pour un montant total de 17 288.00€ HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine ce choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision

### **Participation communale aux dépenses de destruction des nids d'hyménoptères**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2011, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime n'assure plus les destructions de nids d'insectes et redirige les demandes vers les sociétés spécialisées.

Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 50€ sur présentation d'une facture, le reste de la dépense est laissé à la charge du demandeur.

Avant toute intervention, un bon doit être sollicité en Mairie.

### **Aménagement du presbytère fourniture et pose de jeux sur sol de sécurité**

Vu le souhait du Conseil Municipal d'aménager le Parc paysager du Presbytère, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la réception de nouveaux devis revus à la baisse.

La Société PROLUDIC qui assurera la fourniture et la pose de jeux pour enfants a été retenue pour un montant de 13 935.02 € H.T. au lieu de 14 770.60€ H.T.

Et la Société ENVIRONNEMENT SERVICE pour la création de 2 aires de jeux (Terrassement, fourniture et pose du sol de sécurité) a été retenue pour un montant estimatif de 14 101.91€ H.T. au lieu de 14 285.94€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité entérine ces choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **Contrat d'entretien et de maintenance des aires de jeux**

Considérant la nécessité de passer un contrat d'entretien et de maintenance pour le complexe sportif (6 buts de foot sur trois terrains et au gymnase : 2 buts de hand, 6 paniers de basket, 1 corde à grimper) et pour l'école Jean Mermoz (Cour des petits : 1 bac à sable, 1 maison, 1 tunnel, 1 structure HAGS et cour des grands : 1 structure toboggan et tunnel, 2 paniers de basket, 1 table de ping-pong, 2 buts amovibles), de telle sorte qu'ils soient maintenus en bon état et répondent en permanence aux conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, décide de passer un contrat d'entretien et de maintenance pour les jeux de l'Ecole Jean Mermoz ainsi que pour le complexe sportif à raison d'un passage par an pour le « Contrôle fonctionnel » sur les deux sites pour un montant annuel de 260.00€ HT et un passage par an pour le « Contrôle annuel » sur les deux sites pour un montant annuel de 1 063.00€ HT, pour une période de un an à compter du 1er juillet 2015, avec la Société LUDOPARC S.A.S dont le siège social est situé au 19 avenue Jules Carteret à Lyon 7ème .

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine ce choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **Création d'une régie de recettes**

Le Conseil Municipal afin de pouvoir encaisser des chèques doit autoriser la création d'une régie de recettes pour encaisser les produits suivants :

- Participation voyage des Anciens
- Dons
- Participation Ludisports

#### **Voyage des anciens - participation financière**

Comme chaque année, la commission des affaires sociales propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens.

Le coût du voyage est de 69€ par personne.

Une participation de 10€ pour toute personne de 65 ans et plus inscrite au voyage est sollicitée ainsi que pour leur conjoint quel que soit leur âge.

#### **Carte cadeau départ instituteur pour fermeture de classe**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que suite à une fermeture de classe, un professeur des écoles va malheureusement devoir partir.

Afin de le remercier pour son travail accompli depuis plusieurs années au sein de l'école, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une carte cadeau d'une valeur de 80€.

Mr le Maire est autorisé à signer toutes les pièces et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **Contrat de nettoyage pour entretien de deux blocs sanitaires et de l'abrisbus**

Considérant la nécessité de passer un contrat de prestations de nettoyage de l'abri bus et sanitaires publics de telle sorte qu'ils soient maintenus en bon état de propreté.

Le Conseil Municipal, décide de passer un contrat d'entretien pour les deux blocs sanitaires et l'abri bus à raison de trois passages par semaine pour un montant mensuel de 299.00€ HT, pour une période de un an à compter du 1er juillet 2015 avec la Société CLINITX Rouen située au 29 rue Rosa Bonheur – 76140 Le Petit Quevilly.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine ce choix et mandate Monsieur Le Maire pour effectuer les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### Accueil de loisirs 3-11 ans : Le mercredi de 12h à 17h30

Madame MENAGER explique au Conseil que suite aux demandes des parents, un sondage a été réalisé auprès des familles afin de savoir quels étaient leurs besoins en matière de garde pour le mercredi après-midi à savoir de 12h à 17h30.

9 enfants sont préinscrits.

Un budget a été réalisé par la MJC de Duclair avec 1 animateur pendant 36 semaines.

Le tarif demandé aux familles serait de 2.50€ à 7.40€ (suivant quotient familial), pour un temps d'accueil compris entre 12h et 17h30.

Le repas serait fourni par les familles.

La participation communale serait de 4 550.00€.

Après discussion, le Conseil Municipal est favorable à l'ouverture d'un accueil de loisirs pour le mercredi après-midi et ce dès la rentrée de septembre 2015.

Des renseignements complémentaires seront demandés à la MJC avant de finaliser le projet et d'en informer les familles.

► Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'état d'avancement du Plu.

Le mardi 7 juillet, une réunion a eu lieu avec les personnes associées : les Carriers, le Port autonome et l'APA.

Cette réunion a permis de valider le PADD (Plan Aménagement Développement Durable) ainsi que le zonage des secteurs d'habitats et des projets d'exploitation de carrière.

La concertation entre les différents partenaires a permis d'avancer sur ce dossier.

Une réunion avec le Conseil Municipal est prévue à l'automne pour la présentation du projet, un débat sur les orientations de réaménagement et les mesures compensatoires à envisager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Le Maire,                      Le Secrétaire de séance,

### Informations

► Monsieur le Maire fait part au Conseil, de la réception d'un courrier de la Préfecture de Rouen concernant le dispositif ORSEC relatif au plan particulier de la zone de Rouen. Une consultation publique d'une durée d'un mois sera organisée.

► Distribution aux élus d'un courrier reçu de l'ADM 76 (Association Départementale des Maires de Seine-Maritime) concernant la baisse massive des dotations de l'Etat.

E. LEFEBVRE    C. GOUGEON

## Naissance

- Maxime, Alain, Philippe, Frédéric **DELAHAYE**  
Né le 09 juillet 2015 à ROUEN



## Décés

- **MARTIN** Jeanne, Juliette, Albertine  
Décédée le 20 juillet 2015 à ANNEVILLE-AMBOURVILLE
- **DO VALE** Joël, Jean, Charles  
Décédé le 29 septembre 2015 à ESPOSENDE (Portugal)
- **THELLIER** Roland, Henri, Charles  
Décédé le 03 octobre 2015 à ANNEVILLE-AMBOURVILLE

## Mariage

- **THÉROULDE** Tony et **LEBAS** Delphine  
Le 04 juillet 2015
- **LEROUX** Guillaume et **DELABARRE** Fanny  
Le 11 juillet 2015
- **LEFEBVRE** Anthony et **REMY** Charlotte  
Le 05 septembre 2015



## Noces de palissandre (65 ans )

- M. et Mme. **LEVARAY-DUBOCAGE**  
Jean et Marie-Rose  
Le 01 août 2015





**AU FOURNIL**  
**de la Presqu'île**  
Boulangier - Pâtissier

Boulangier - Pâtissier

**Christèle & Christophe MOTTIN**

Ouvert du Mardi au Samedi  
de 7h00 à 14h00 et 15h30 à 20h00  
Le Dimanche de 7h00 à 13h30

450 rue Monseigneur Lemonnier  
76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE **02 35 37 57 39**



**Aux délices de Sylvie**

Plats cuisinés et buffets de A..Z  
Sur commande, à emporter.

569, rue Monseigneur Lemonnier  
76480 Anneville-Ambourville  
06.28.66.16.35



## Le salon de Jessie

514 rue Monseigneur Lemonnier,  
76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE  
02 35 33 57 70

## **Agnès Sorel, une reine de cœur victime du mercure, le Docteur Philippe Charlier l'atteste.**

**La seigneurie d'Anneville sur Seine, le manoir des Vignes de Mesnil sous Jumièges, la collégiale de Loches, autant de lieux, autant de mystères sur la mort d'Agnès Sorel.**

Assassinat politique, meurtre passionnel ou simple drame domestique ? Avec de longs cheveux, un crâne momifié et du jus de putréfaction recueilli au fond d'une urne funéraire de simple grès, voilà dissipé ou presque le mystère qui depuis cinq siècles entoure la mort brutale d'Agnès Sorel, favorite de Charles VII, le roi qui doit tant à Jeanne d'Arc. A Loches (Indre-et-Loire), devant un ministre, un Orléans, un Bourbon et un chroniqueur mondain, le Dr Philippe Charlier, anatomo-pathologiste du CHRU de Lille, a pu reconstituer la vie et la terrible agonie de la dame de cœur du roi de France : six mois d'analyse des restes mortuaires ont révélé la cause du «flux de ventre» qui emporta la belle en trois jours. Et empoisonnement il y eut bien.

Longtemps, l'énigme avait laissé princes et historiens indifférents, la disparition d'Agnès Sorel dans sa vingt-sixième année n'ayant engendré aucune querelle de pouvoir ou d'héritage.

En juin 2004, le conseil général d'Indre-et-Loire saisit l'occasion du retour programmé du tombeau Sorel dans la collégiale Saint-Ours de Loches, après 196 ans de pérégrinations, pour confier à une équipe scientifique le soin d'authentifier la dépouille. Pour la première fois en France, l'exploration scientifique est alors mise au service de la promotion du patrimoine.

Les chercheurs ont travaillé à partir d'un poil de l'aisselle. L'analyse est formelle : aucune trace d'arsenic mais une quantité astronomique de mercure. «Agnès Sorel a été victime d'une intoxication aiguë au mercure qui l'a foudroyée en moins de 72 heures», a pu affirmer, Philippe Charlier. Les scientifiques n'en sont pas restés là. Au XVe siècle, le mercure est un poison prisé, mais pas seulement. L'analyse paléo-parasitologique a confirmé leurs soupçons : Agnès Sorel souffrait d'ascaridiose, une infection parasitaire intestinale douloureuse. Pour venir à bout de ces désagréables vers blancs, il était alors fréquent d'utiliser des sels de mercure, purge associée à de la fougère mâle, réputée paralyser les lombrics. «La posologie adéquate était bien connue depuis l'Antiquité», raconte Philippe Charlier. Or Agnès Sorel aurait ingéré de l'ordre de 10 000 fois la dose traditionnellement prescrite. Pourtant, le doute subsiste. Le mercure était aussi utilisé pour soulager les parturientes en cas d'accouchement difficile et la belle venait de mettre au monde un enfant prématuré de sept mois.

# de notre Village (35ième épisode) 35

Octobre 2015 - Le P'tit Journal N°47

## Décolletés épaules nues.

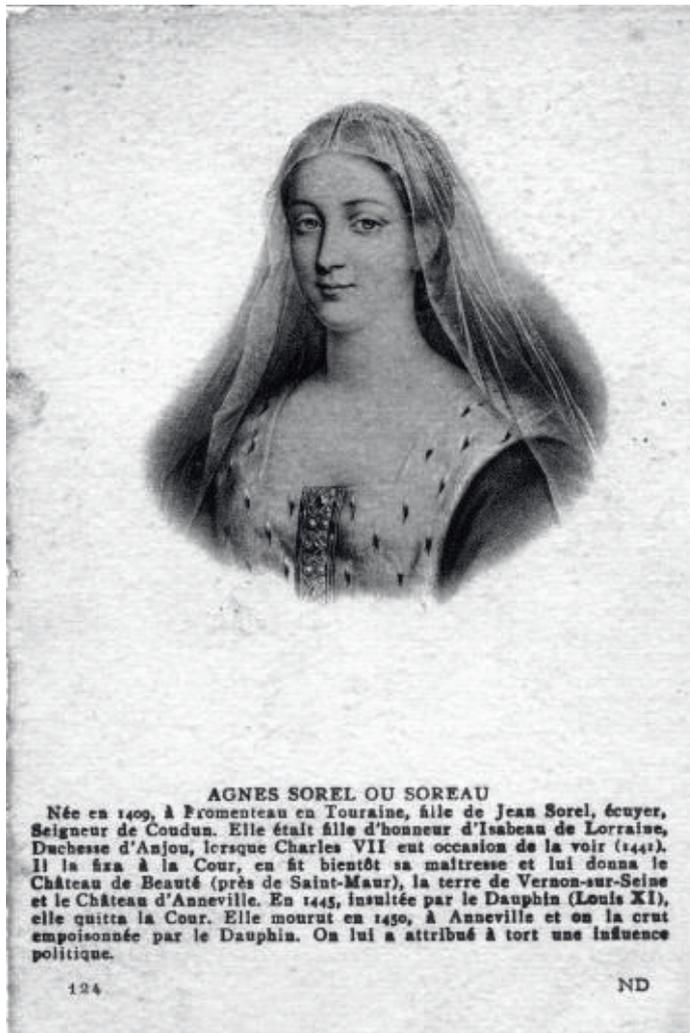
Alors, erreur thérapeutique ou meurtre prémédité ? Impossible pour les scientifiques de trancher. Seule certitude : la favorite dérangeait à son époque. Au grand dam des moralistes, la jeune fille désargentée de petite noblesse était devenue la première maîtresse officielle de l'histoire de la royauté. A 18 ans, Agnès Sorel a imposé un train de vie fastueux à la cour de France, les premiers décolletés épaules nues et une liberté de mœurs jugée scandaleuse. Le roi l'a couverte de bijoux, l'a faite châtelaine de Loches, dame de Beauté-sur-Marne (d'où son nom de dame de Beauté) et comtesse de Penthièvre. Surtout, Charles VII a reconnu les trois filles qu'elle lui a données entre 18 et 20 ans, qui portent donc toutes le nom de Valois. Le dauphin, futur Louis XI, a mal supporté cette femme qui éclipsait sa propre mère, Marie d'Anjou. Il l'a même poursuivie un jour, l'épée à la main, dans la maison royale. Cet éclat lui a valu d'être chassé de la cour... Pourtant, c'est Jacques Cœur, grand argentier du roi et amant présumé de la belle, qui a été soupçonné du pire, avant d'être acquitté.

Agnès Sorel n'en a pas fini avec l'outrage. Inhumée dans la collégiale de Loches, à peine son roi disparu, on veut l'expulser de son caveau : les chanoines, peu soucieux de conserver la scandaleuse dépouille dans le cœur de leur abbaye, réclament, en effet, l'autorisation de la déplacer. Ils y renoncent sur ordre du roi Louis XI.

En 1777, Louis XVI lève l'interdit. L'errance posthume d'Agnès Sorel commence. A la fin du XVIIIe siècle, les révolutionnaires profanent le gisant qu'ils croient être celui d'une sainte, puis ils mettent les restes dans une urne qu'ils jettent le long du mur de l'abbaye. Le 21 prairial, an III, un soldat rouvre l'urne, prélève des cheveux et des dents comme autant de

reliques monnayables. En 1801, un vase funéraire est retrouvé et remis dans le tombeau restauré au logis royal, devenu sous-préfecture de Loches. Celui d'Agnès Sorel ? Avec les travaux de Charlier, on en a désormais la certitude. Mais il planera toujours un doute: l'empoisonnement fut-il volontaire ou non ?

D'après Nathalie Raulin, Libération. Cet article fait écho au 32° épisode du P'tit Journal à propos de la seigneurie d'Anneville Ambourville et d'Agnès Sorel.



**AGNES SOREL OU SOREAU**  
Née en 1409, à Fromenteau en Touraine, fille de Jean Sorel, écuyer, Seigneur de Coudun. Elle était fille d'honneur d'Isabeau de Lorraine, Duchesse d'Anjou, lorsque Charles VII eut occasion de la voir (1442). Il la fit à la Cour, en fit bientôt sa maîtresse et lui donna le Château de Beauté (près de Saint-Maur), la terre de Vernon-sur-Seine et le Château d'Anneville. En 1445, insultée par le Dauphin (Louis XI), elle quitta la Cour. Elle mourut en 1450, à Anneville et on la crut empoisonnée par le Dauphin. On lui a attribué à tort une influence politique.

124

ND

La légende de cette carte postale éditée vers 1920 indique qu'Agnès Sorel est décédée en 1450 à Anneville or de nombreuses sources citent le manoir des Vignes à Mesnil sous Jumièges. Que d'énigmes autour de la dame de Beauté !

Gilbert FROMAGER

# Diaporama



Le P'tit Journal d'Anneville Ambourville, Revue officielle d'information municipale - ISSN : 1633-7514 - diffusée gratuitement

Impression : Copie-Plus Rouen

Rédaction, documentation et diffusion : Mairie d'Anneville-Ambourville Tel:02.35.37.57.44 Fax:02.35.37.34.67

Site internet : <http://www.anneville-ambourville.fr>

Reproduction et vente interdites

